

GÉNÉRATION S - 26 novembre 2019

INTERVENANT



FEPEM Hauts-de-France

48 rue Nicolas Leblanc

59000 LILLE

E-mail : hautsdefrance@fepem.fr

<https://particulier-employeur.fr/contact>

www.fepem.fr

Personne en charge du dossier :

Delphine SKRZYNSKI, responsable régionale

Tél. : 06 34 26 30 38

E-mail : dskrzynski@fepem.fr



France GROLIN

Présidente FEPEM Hauts-de-France

Tél. : 06 22 42 41 2

E-mail : fgrolin@fepem.fr

► Activité principale

La FEPEM est l'unique organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs. Elle contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis plus de 70 ans.

Les principales missions de la FEPEM sont les suivantes :

- porter et défendre le statut de particulier employeur,
- structurer le secteur de l'emploi à domicile : professionnalisation, protection sociale, etc.
- informer et accompagner les particuliers employeurs pour sécuriser leur relation d'emploi avec leur(s) salarié(s) à domicile.

La FEPEM a dans chaque région des délégations. La délégation Hauts-de-France est constituée de 12 délégués territoriaux (bénévoles) et 2 responsables régionales (salariées).

► Effectif du secteur de l'emploi à domicile

Au niveau national, on compte 3,4 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés, véritable société civile organisée qui se déploie pour l'intérêt général.

Les chiffres dans les Hauts-de-France :

- 258 763 particuliers employeurs (PE)
- 115 795 salariés dont 33 765 assistants maternels (AM)
- 138 millions d'heures déclarées
- plus de 96 000 postes à pourvoir d'ici 2030

(33 000 créations de poste liées aux besoins croissant et 63 000 départs à la retraite à remplacer)

Source : ACOSS/IRCEM - Données annuelles 2017 - Traitement : Observatoire des Emplois de la Famille

► Profil clients

Local National International

Les particuliers employeurs emploient à domicile pour répondre à un besoin de vie : garde des enfants (assistant maternel / garde d'enfants à domicile), conciliation des temps de vie (employé familial, jardinier ...), accompagnement à la perte d'autonomie (assistant de vie).

Ils ont des profils très divers : parents, actifs, retraités, aidants, personnes en situation de handicap...

► Descriptif de l'innovation présentée

Le Point Relais Particulier Emploi (PRPE), dispositif partenarial pour développer et sécuriser l'emploi à domicile entre particuliers sur les territoires.

Le Point Relais est un espace de proximité où tout concitoyen d'un territoire peut trouver une information sécurisée et de la documentation sur l'emploi à domicile entre particuliers. Le Point Relais repose sur une structure déjà identifiée par les habitants, comme un lieu ressource pour trouver de l'information (ex : Maisons France Services, Service emploi, CCAS...).

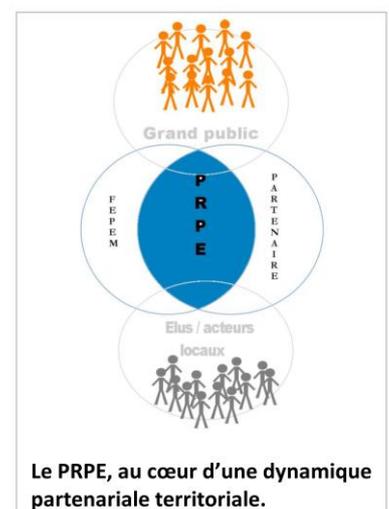
Le PRPE permet d'accompagner les habitants dans leurs besoins de vie du quotidien :

- les parents pour la garde des enfants,
- l'entretien du domicile pour la conciliation des temps de vie personnelle et professionnelle,
- les personnes âgées ou en perte d'autonomie pour le maintien à domicile.

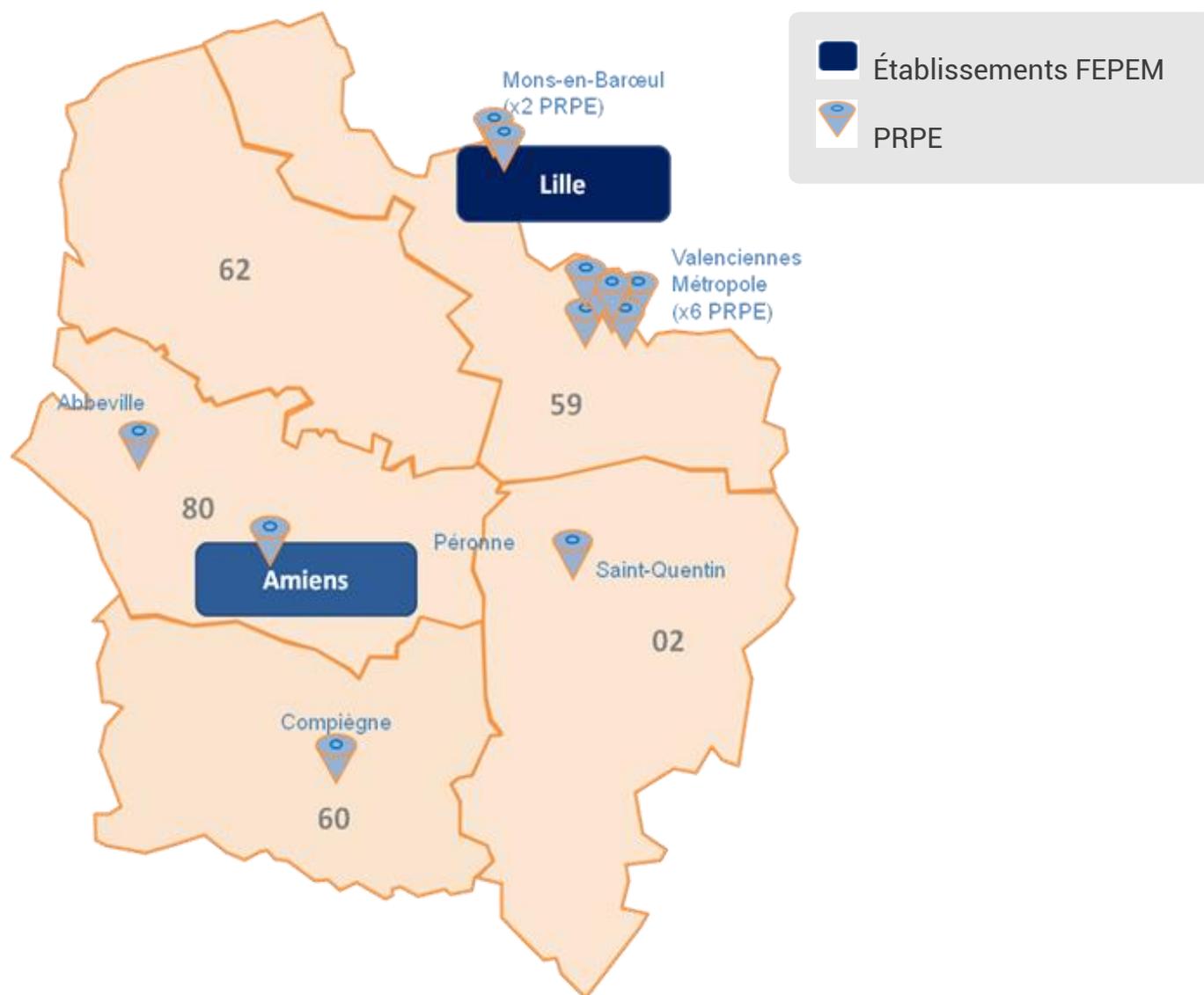
► Enjeu de cette innovation

Déployer, sur l'ensemble du territoire, une information de proximité et sécurisée sur toutes les questions liées à l'emploi à domicile entre particuliers (métiers, formation, réglementation, aides financières, formalités administratives, protection sociale, ...).

Le PRPE est porté par un acteur du territoire concerné directement ou indirectement par les questions de l'emploi à domicile. Il permet ainsi d'impulser de nouveaux modes de coopération entre les acteurs et des dynamiques partenariales territorialisées.



Un réseau de 12 PRPE dans les Hauts-de-France



La FEPEM travaille avec chacun des 12 Points relais sur des programmes d'animation locaux qui permettent d'enclencher une dynamique territoriale sur tous les aspects : développement de l'emploi local (job dating / mise en relation), professionnalisation, sécurisation (RIC cadre réglementaire, initiation aux outils numériques liés à la fonction d'employeur particulier...), attractivité des métiers de notre secteur et diffusion de l'information auprès des salariés sur leurs droits (action sociale, droit à la formation...)

Les programmes d'actions sont coconstruits et coanimés avec Particulier Emploi. Créé à l'initiative d'IRCEM Prévoyance, d'IPERIA l'Institut et de la FEPEM, Particulier Emploi est le réseau d'information, d'accueil et d'orientation du secteur de l'emploi à domicile au service du grand public.